Collectif Ehpad familles 42
Et autres départements

Saint-Victor-sur-Rhins le 16 août 2022

Objet : Saisine urgente des Députés de la Loire de la part des familles de personnes âgées qui résident dans un EHPAD

Mesdames, Messieurs les Députés de la Loire,

La crise sanitaire a mis en exergue le sort des citoyens contraints de résider dans un établissement dont la vocation est, en toute théorie, de créer les conditions de vie adaptées à la perte d'autonomie. Le constat de terrain, fait par un très grand nombre de familles de personnes âgées vivant dans les EHPAD, est pourtant alarmant.

Créée en juillet 2020, l'association « Collectif EHPAD familles 42 et autres départements » compte aujourd'hui 171 adhérents habitant principalement dans la Loire mais aussi dans 45 autres départements. Le collectif est pleinement mobilisé depuis sa création et œuvre avec force pour améliorer, sans attendre, les conditions de vie de personnes âgées dont le lieu habituel de vie est un EHPAD. Le collectif est également adhérent de l'association « AVEC » (association vieillir ensemble en citoyens) dont il a accepté la Vice-Présidence tout récemment.

Soutenu dans sa démarche par la Défenseure des droits, partenaire d'autres associations (dont une association de directeur d'établissements) qui partagent le même objectif, le collectif a multiplié les démarches. Il est devenu membre du groupe éthique mis en place, sous la première mandature d'Emmanuel MACRON, par la Ministre Brigitte Bourguignon. Le collectif attendait de ces rencontres d'être plus largement consulté et écouté dans la mise en place des différents protocoles sanitaires, ce qui n'a pas été le cas.

De même, les démarches diverses et variées en direction des élus locaux du département de la Loire n'ont pas donné lieu à une prise en compte sérieuse des conditions de vie portant gravement atteinte au bien-être des personnes âgées habitant dans les EHPAD.

Aussi, notre collectif de familles, fort de son statut apolitique et de son engagement en faveur de l'humain d'abord, entend par ce courrier obtenir des engagements précis et concrets à deux niveaux.

D'une part, du fait de vos mandats, avez-vous prévu d'œuvrer sans délai pour la mise en place par le gouvernement des mesures réglementaires non opposables? Ceci, afin de faire évoluer l'accompagnement et les conditions de vie des personnes âgées dans les moments fondamentaux de cette dernière étape de leur existence.

La fin du port du masque par les personnels dans les EHPAD fait partie des mesures urgentes à prendre en considération.

Alors que la loi du 30 juillet 2022 met fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie COVID 19, dont le passe sanitaire, le couvre-feu et le port du masque, un arrêté du ministère de la santé, en date du 31 juillet 2022, donne aussitôt un nouveau cadre juridique permettant aux directeurs d' Etablissements d'imposer le masque au sein des EHPAD.

Mesdames, Messieurs les Députés, nous vous suggérons de vous «mettre à la place» du citoyen âgé qui, 24H/24H, ne voit jamais le visage découvert de ses interlocuteurs au sein de l'EHPAD et ce, depuis deux ans.

Quel argument sérieux préside à la décision de faire primer le tout sanitaire au détriment de l'humain ? Quelle autre catégorie de la population se voit infliger une telle torture ?

Nous témoignons que le fait d'évoluer jour et nuit dans un tel univers, a un impact sérieux sur le bien-être et la santé morale des citoyens âgés.

Nous dénonçons fermement cette discrimination par l'âge.

Sachons écouter les résidents qui épuisés par ces confinements successifs, et les mesures qui perdurent alors que la vie a repris ailleurs, demandent à ce qu'on les laisse vivre normalement quel qu'en soit le risque.

Nous comprenons parfaitement le port du masque imposé ponctuellement dans certains établissements dans lesquels la population peut être amenée à séjourner temporairement (notamment les hôpitaux) mais le port du masque en

Collectif Ehpad Familles 42 et autres Départements - Association Loi 1901 - W422008180
379 impasse Bellevue - 42630 ST VICTOR SUR RHINS – E.mail : ehpad.collectif.familles42@gmail.com

continu dans les établissements dans lesquels les personnes âgées vivent à demeure, n'est pas entendable. La fin de l'état d'urgence sanitaire doit s'appliquer uniformément à toute la population.

Merci à vous Mesdames Messieurs les Députés de la Loire, en premier lieu, d'apporter aux représentants des familles de citoyens âgés, une réponse précise, et de produire un argumentaire sérieux qui pourrait convaincre les personnes âgées et leurs familles du bien fondé d'une mesure aussi douloureuse moralement. Partant de là et en second lieu, merci à vous d'intervenir en urgence pour mettre fin à cette situation

L'aide à la prise des repas : les statistiques sur la dénutrition dont souffrent un grand nombre de personnes âgées dans les EHPAD sont éloquentes. Il est urgent d'améliorer la qualité des mets servis et leur présentation et ***surtout de donner la capacité au personnel de consacrer le temps suffisant pour aider la personne âgée à prendre son repas dans sa totalité***. Combien de familles ont fait savoir que sans leur aide régulière, leur parent serait mort de dénutrition depuis longtemps.
Merci à vous Mesdames, Messieurs les Députés de la Loire, de faire connaître la façon dont vous comptez agir pour remédier urgemment à cette carence.

La continuité de la vie sociale en EHPAD : qui passe selon nous par l'aménagement de véritables espaces de convivialité, de mise en place d'évènements ou d'animations appropriés et suffisants
Mesdames, Messieurs les Députés de la Loire, nous vous invitons à vous rendre dans plusieurs établissements, en dehors de toute annonce préalable concernant votre venue, il vous sera alors facile de constater que bien trop souvent, les espaces dits «de convivialité» sont en réalité des zones dans lesquelles sont regroupées les personnes âgées avec tout au plus un fond sonore émanant d'une radio, sans aucune action de nature à maintenir un minimum de vie sociale. Il n'est plus possible de s'entendre énumérer des activités effectivement affichées mais très insuffisamment mises en œuvre par manque de moyens ou de personnel.

Telles sont, **parmi bien d'autres**, nos priorités identifiées en première instance, tant elles constituent le socle minimal de conditions de vie acceptables pour les citoyens âgés dans les EHPAD.

En effet, **et d'autre part,** Mesdames et Messieurs les Députés de la Loire, le collectif souhaite vous interpeller, individuellement mais aussi collectivement pour connaître les évolutions de fond que vous comptez proposer, impulser ou soutenir pour les années à venir. Est-il prévu de nommer un ambassadeur national aux droits des personnes âgées ? Les autorités et élus nationaux et locaux comptent-ils laisser perdurer la maltraitance institutionnelle dans les EHPAD, quitte à devoir faire acte de repentance à postériori ?

Nous rappelons les mots de Mme Claire HEDON, défenseure des droits, en Mars dernier : « Il va pourtant de l'honneur d'une société de défendre les droits des personnes vulnérables ».

Merci à vous tous de bien vouloir faire savoir aux familles et à leurs parents dans les EHPAD, comment vous comptez sortir des déclarations d'intention et annoncer de vraies évolutions.

Nous, citoyens du collectif, citoyens dans les EHPAD, nous voulons pouvoir compter sur vous, élus de la nation pour vous emparer de la question des conditions de vie dans les EHPAD. Les personnes qui vivent dans les EHPAD ne doivent plus être considérées comme des « sujets » âgés, des « objets de soins » ou des « patients » mais comme des citoyens à part entière. Vous pouvez aussi compter sur nous, nous qui témoignons de la réalité de terrain. Sachez que si vous nous demandez de participer à un travail collégial, nous saurons répondre présents.

Vous trouverez en PJ nos constats mais aussi nos propositions évoqués lors de notre intervention, en Juin dernier, au congrès de la F.N.Q.P.A.(Fédération Nationale pour la qualité et l'avenir des personnes âgées).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Députés de la Loire, l'expression de notre considération distinguée.

Annie ROUSSEAU

Présidente

Collectif Ehpad Familles 42 et autres Départements - Association Loi 1901 - W422008180
379 impasse Bellevue - 42630 ST VICTOR SUR RHINS – E.mail : ehpad.collectif.familles42@gmail.com